

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1061

présenté par
M. Yves Cochet, M. Mamère et M. de Ruyg

ARTICLE 42

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 42 promeut l'agriculture raisonnée, concurrente de l'agriculture "durable" et l'agriculture biologique. Cet amendement vise à protéger les exigences de qualité sanitaire et environnementale du logo AB.